

Groupe de travail projet HEPASS Réunion **Samedi 02 avril 2016**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

Yannick GAZAR, président	EMAP	Alain MOREAU, président	IRTS
Jean Yves GILLES, directeur	EMAP	Jean Paul PINEAU, vice-président	IRTS
Jean Yves HOARAU	EMAP	M. Rose WON FAH HIN, vice-présidente	IRTS
Valentin LABONNE	EMAP	Emmanuelle RACHOU, secrétaire	IRTS
		Monique GIRIER, représentante territoriale	
		Plateforme UNAFORIS La Réunion	

❖ Validation du relevé de décisions de la réunion du 30 janvier 2016

Le relevé de décisions du 30 janvier 2016 est validé.

❖ Stratégie pour la création de l'HEPASS (modalités de la fusion-crédation, préfiguration de la gouvernance...) et rétro planning

Les décisions suivantes ont été actées :

- Les engagements financiers de l'EMAP et de l'IRTS nécessaires pour la mise en œuvre de l'HEPASS (ex. : audit RH) seront effectués au prorata des budgets respectifs, soit environ 1/3 pour l'EMAP et 2/3 pour l'IRTS.
- L'ouverture de l'HEPASS devra se faire en septembre 2018 au regard des contraintes liées au plan d'action interministériel notamment sur la mise en œuvre des diplômes renouvelés.
- Bâtiment
Arriver à convaincre la région que le bâtiment doit sortir en 2018.

Concernant le bâtiment destiné à accueillir l'HEPASS, la plateforme a conscience qu'il s'agit d'un enjeu important pour plusieurs collectivités territoriales.

La plateforme apportera son avis sur les localisations proposées. Cet avis reposera sur les objectifs fixés dans le projet HEPASS, sur le degré d'ambition, les aspects pédagogiques et le bien-être des étudiants, la proximité avec une implantation universitaire (bibliothèque universitaire, CROUS et restauration universitaire, mutualisation des moyens), mais aussi la rencontre et les échanges des étudiants de l'HEPASS avec des étudiants d'autres disciplines

universitaires ou encore le logement étudiants, les transports en site propre ou la proximité du centre-ville qui sera irrigué de plus de 3 000 chalands potentiels ou à venir.

La réflexion devra prendre en compte, par ailleurs, la proximité avec les étudiants de niveau V.

Enfin, si le siège doit être un équipement central qui accueillera l'administration et les formations supérieures, la proximité pourra être gérée par des locations ou des mises à disposition.

Il y aura lieu de tenir compte des bâtiments existants (EMAP et locations diverses).

La décision concernant l'implantation relèvera in fine du Conseil Régional en tenant compte de ce qui concerne les aspects purement pédagogiques qui seront évoqués dans le cadre du comité de pilotage.

- Création d'une association de préfiguration chargée de gérer la transition en s'inspirant de ce qui a été réalisé pour la fusion de l'AFORTS et du GNI.

Un groupe de travail, constitué des deux présidents, des deux directeurs et de tout autre membre du groupe de travail HEPASS qui le souhaite se réunira le Samedi 23 avril à 9 heures à l'EMAP pour élaborer les statuts.

L'AG constitutive aura lieu le 21 mai suite à la validation de ces statuts par les CA respectifs de l'EMAP et de l'IRTS.

- La convention collective 66 sera la convention appliquée au sein de l'HEPASS.
- Audit économique : il conviendra de le faire réaliser par un CAC à la fusion. Le président de l'IRTS est chargé de rencontrer Pierre BERTRAND, CAC de l'EMAP et de l'IRTS pour échanger sur ce point notamment sur la question du CAC à la fusion et du coût estimatif d'une telle opération.
- Offres d'emploi : L'EMAP et l'IRTS s'informeront respectivement de leurs offres d'emploi avant de faire appel à des candidatures externes (en dehors des remplacements).
- Rétro planning : Deux dates sont actées :
 - ✓ Dernier trimestre 2017 : création de l'association qui gèrera l'HEPASS et validation de la cartographie
 - ✓ Septembre 2018 : ouverture de l'HEPASS

Le rétro planning sera élaboré le 21 mai suite l'assemblée générale constitutive

- Éléments à prendre en compte pour la fusion-création

Volet politique et stratégique : Pourquoi le regroupement ?

- Projet HEPASS (réalisé)
- Projet de constitution de l'association et fonctionnement associatif : statuts pré figuratifs, règlement intérieur association, règlement général de fonctionnement, etc ...
- Offre de formation (initiale, continue, ...)

Volet pédagogique :

- Projet pédagogique général (cf. travaux de la plateforme)
- Projets pédagogiques par formation (maintien de l'existant avec adaptation au projet pédagogique général) et modifications à apporter selon les réformes avec un focus sur ME
- Offre de formation (initiale, continue...)

Volet organisationnel : Quelle organisation pour le projet ?

- Impacts RH : les dimensions à prendre en compte :
 - o Statut collectif et droits associés
 - o Evolution des emplois, structuration des métiers / compétences, plan de formation...
 - o Organisation du travail et management des équipes
 - o Dialogue social, climat social
 - o Bien-être au travail / risques professionnels
 - o Stratégie, politique et pratiques RH
- Anticiper ces impacts : diagnostic (2016 cf.Synéas)
- Association des IRP

Volet économique :

- Anticiper les impacts budgétaires et financiers : diagnostic, expertise externe

Volet juridique : Quel accompagnement ?

- Traité de fusion : transfert des autorisations, transfert des contrats, des certifications...

Volet communication : Interne et Externe

Volet qualité : Certification (identique EMAP et IRTS et démarches qualité à croiser)

❖ **Demande d'adhésion du département Carrières Sociales IUT de Saint Pierre**

- La représentante territoriale adresse un courrier au directeur du département pour le convier à une rencontre avec le groupe projet HEPASS lors de la réunion du 17 septembre.
- Il est convenu que cette adhésion est prématurée.
Il y a lieu d'attendre la création de l'HEPASS pour ce faire.

❖ **Questions et informations diverses**

- Une rencontre de la commission cartographie est à programmer
- Prévoir une rencontre avec l'IREPS sur le même mode que les CEMEA

Fait à Saint Benoît, le 4 avril 2016
La représentante territoriale,
Monique GIRIER



Plateforme UNAFORIS
Réunion
IRTS de la Réunion
1, rue Sully Brunet - 97470 Saint-Benoît
Tél : 0262 92 97 94